

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

du commissaire était dévolues à l'Archevêque de Tolède, et les ordinaires étaient chargés, chacun dans son diocèse, d'administrer et d'appliquer les fonds provenant de la bulle. Dans les considérants du décret, on paraît avoir agi d'accord avec le Saint-Siège, ce qui légitime la mesure; puis on l'appuie sur ces motifs: que "les Archevêques et Evêques doivent être désormais indépendants du commissariat général de la Cruzada, que les revenus ne doivent plus être grevés des dépenses nécessitées par leur administration actuelle." C'est bien. Mais que fait-on? Le 2 mai, paraît une instruction réglementaire du décret du 6 avril, et le premier article porte: que "le ministre de grâce et justice, comme chargé des affaires ecclésiastiques, le sera de l'administration centrale relative à la bulle de la Santa Cruzada, de la perception et de la distribution de ses revenus; il remplira ces fonctions au moyen de la direction de comptabilité du culte qui se trouve sous sa dépendance; et plus loin il est dit, art. 3: que "le bureau de comptabilité du culte pourra augmenter autant qu'il sera nécessaire son personnel actuel par l'adjonction des employés des bureaux de la Cruzada qu'on supprimera."

Voilà toute l'économie du décret du 6 avril renversée. Les Evêques ne sont plus administrateurs des rentes de la Cruzada dans leurs diocèses, ils sont dépendants, sous ce rapport, non plus du commissariat établi par le Saint-Père, mais du ministre de grâce et justice, pouvoir absolument séculier. Les économies qu'on faisait valoir sont illusoire, puisque les employés de la Cruzada passent au ministère de grâce et justice... Qu'a-t-on donc voulu? Pourquoi ce premier décret, auquel on pouvait applaudir, s'il devait être annulé par un décret-instruction? Et ne doit-on pas craindre que l'institution de la chambre ecclésiastique n'ait aussi bientôt ses articles organiques? L'esprit anticatholique qui, depuis la révolution, a dominé malgré eux peut-être les divers ministères en Espagne, autorise la méfiance. On se demande aussi pourquoi le concordat apporté depuis plusieurs jours à Madrid avec la signature du Saint-Père, n'est pas publié encore. A-t-on voulu s'en faire un instrument électoral, et tenir dans un doute utile au gouvernement tous ceux dont les votes auraient été indubitablement contraires s'ils eussent connu les dispositions de cet acte attendu depuis si longtemps? L'inquiétude est grande, et dans le moment de crise où l'on se trouve il n'est peut-être pas très sage, il n'est sûrement pas loyal de l'entretenir à dessin.

Ami de la Religion.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 3 JUIN 1850.

Première Page:—Mouvement Religieux en Allemagne.—M. Guizot et la Société Biblique.—Nouvelle organisation des affaires Ecclésiastiques en Espagne.
Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793.)—(Suite.)

Association Catholique de Défense.

Les odieuses mesures de persécution religieuse que le ministre Russell s'est efforcé, depuis quelques mois, de faire adopter par le Parlement Britannique, ont tout naturellement réveillé de ce côté-ci de l'Atlantique la sympathie des Catholiques pour leurs frères menacés de l'Angleterre et de l'Irlande. Une forte excitation s'est manifestée surtout à Montréal, depuis le printemps; à la suite de plusieurs réunions privées, une Association a été organisée sous le nom de "Association Catholique de Défense," dont le but est de secourir pacifiquement les justes et énergiques efforts des Catholiques du Royaume Britannique pour s'opposer à toute loi oppressive de leur liberté religieuse, et d'aider l'Episcopat d'Irlande dans l'érection d'une Université

Catholique—entreprise à laquelle se rattachent les plus hauts intérêts de notre sainte religion.

Le jour de l'Ascension, après Vêpres, l'Association Catholique de Défense, fit sa première manifestation publique par une assemblée tenue en face de l'église de St. Patrice, à laquelle les Résolutions et Adresses suivantes furent adoptées unanimement.

La première résolution fut proposée par le Dr. Coffy, et secondée par Jno. Mahony, Ecr. Résolu.—"Que l'Adresse suivante au Cardinal Wiseman, Archevêque de Westminster, pour le féliciter du rétablissement, dans sa personne et celle de ses collègues, de la Hiérarchie Catholique en Angleterre, soit adoptée."

A Son Eminence le Cardinal Wiseman, par la Grâce de Dieu, et la faveur du St. Siège Apostolique, Archevêque de Westminster, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Eminence,— Dans un temps où le monde entier attend, avec anxiété, quelle nouvelle forme va prendre le monstre de la persécution, suscitée en Angleterre par le fanatisme intolérant de la multitude, et par la politique malhonnête de ses chefs; tandis que de toutes les parties du monde, vous recevez les félicitations, et l'expression de la profonde sympathie de nos frères Catholiques qui, répandus sur toute la surface du globe, sont néanmoins indissolublement unis par les liens d'une commune foi, et par une respectueuse soumission à l'Eglise—Une, Sainte, Catholique, et Apostolique, ne formant ainsi qu'un seul corps, dont Jésus-Christ est le Chef:—

Nous, les Catholiques laïques du Diocèse de Montréal, désirons respectueusement approcher de Votre Eminence, et unir notre voix à la voix majestueuse de l'Eglise Catholique, qui s'élève de toutes parts, comme un concert harmonieux, pour bénir notre père commun, l'immortel Pie IX, de ce que, en vertu de la suprême autorité dont il est revêtu, il lui a plu faire revivre la Hiérarchie Catholique depuis longtemps éteinte en Angleterre, et replacer ainsi ce pays au rang des nations chrétiennes et catholiques; et de ce qu'il a donné dans votre personne et dans celle de vos collaborateurs dans la vigne du Seigneur, des successeurs à cette longue suite d'illustres prélats qui, par leurs vertus pendant leur vie, par leur résistance héroïque aux empiètements tyranniques du pouvoir temporel, et par la mort du martyre qu'ils ont souvent si noblement obtenue, jetèrent un éclat immortel sur leur âge et sur leur pays.

Nous désirons aussi offrir à Votre Eminence, et à votre personne, à toute la Hiérarchie Catholique d'Angleterre, nos sincères félicitations de ce que vous avez été jugé digne de souffrir la persécution pour le nom du Seigneur, tandis que vous défendiez les droits divins et inaliénables de Son Epouse, la Ste. Eglise Catholique; et bien que nous ne puissions que déplorer l'aveuglement d'esprit de vos adversaires, bien que nous ne puissions que ressentir un profond dégoût pour leurs excès blasphématoires, et une juste horreur et détestation des autorités qui les ont encouragés, nous nous réjouissons néanmoins dans le Seigneur, parce que nous sommes sûrs que toutes tentatives de persécution doivent finalement concourir aux progrès de l'Eglise, et à l'honneur et à la gloire du Saint Nom de Celui qui l'a établie si solidement sur le roc, qui a jeté ses bases à une telle profondeur, que ni la malice des hommes ni celle des démons, ne sauraient jamais prévaloir contre elle.

Nous faisons monter continuellement nos prières vers le ciel pour le bien-être de Votre Eminence, et celui des Prélats Catholiques de l'Angleterre, conjurant ardemment l'Autheur de tous dons excellents, de vous fortifier, afin vous puissiez déjouer et vaincre la malice de vos adversaires; de vous soutenir de son bras puissant dans le combat qui s'avance, pour que vous puissiez braver leur pouvoir, et de faire en sorte que, eux aussi que toute autorité qui s'élève contre l'Eglise, soient promptement confondus et renversés.

Nous espérons que Votre Eminence voudra bien gracieusement accepter cette expression de nos sentiments, cette assurance de nos vives sympathies, et de nos ferventes prières au

Ciel en votre faveur. Dans cet espoir, nous avons l'honneur de vous souscrire vos respectueux fils en Jésus-Christ.

Proposé par M. Peter McMahon, secondé par M. M. O'Meara:—

"Que l'Adresse suivante au Primat Catholique et à la Hiérarchie de l'Irlande, pour les assurer de notre vive sympathie pour leurs griefs, et de notre indignation au sujet de la tentative de faire revivre contre eux le système répudié des Lois Pénales, soit adoptée:—

A Sa Grâce le Primat et Très-Révérénd Archevêque d'Armagh, et aux Archevêques et Evêques d'Irlande:—

Nos Très Chers et Très Vénéérés Seigneurs:—

Nous, les Catholiques du Diocèse de Montréal, en Canada, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de vos Grandeurs avec des sentiments de respect distingué, de vive sympathie et de profonde admiration.

Lorsqu'un gouvernement hostile voulait mettre en danger la foi et corrompre la moralité de la catholique Irlande, par l'établissement de collèges infidèles ou un système d'Education sans religion dans le pays, nous avons admiré, avec une metue reconnaissance envers Dieu, les nobles et unanimes efforts faits par votre vénérable corps dans le Synode de Thurles, pour écarter ce monstre de la Création de l'Etat, pour garder intact le dépôt de la foi confié à vos soins, et pour en empêcher la transmission à vos troupeaux avec toute sa pureté primitive, par l'établissement d'une Université Catholique, où les jeunes intelligences n'apprendraient pas seulement les principes de la littérature profane, mais encore à connaître et à aimer la religion, et où ils seraient initiés à la science des Saints.

Déjà dans ses plans de corruption, par les précautions que vous avez su prendre à temps, ce gouvernement hostile a pris occasion du rétablissement (avoué légitime) de la Hiérarchie Catholique en Angleterre, pour en appeler aux mauvaises passions de la populace, et compromettre sérieusement la paix publique, par la plus folle égression contre notre sainte religion; et maintenant qu'il est sérieusement proposé de vous assujettir, Vous Vénéérables Evêques, à des pénalités, à des amendes, à l'emprisonnement, et à l'exil, pour le possible exercice de vos droits inaliénables; quand, dans l'empressement de leur rage blasphématoire, les ennemis de notre Eglise, les ennemis de tout ce qui est pur et saint, ont menacé nos sanctuaires de profanation, et nos couvents de pollution, nous sentons que, en justice pour vous comme pour nous mêmes, nous ne pouvons plus garder le silence.

Comme vos fidèles troupeaux se sont ralliés autour de vous au moment du danger, et dans un langage non équivoque, ont exprimé des sentiments dignes d'Irlandais et des Catholiques, de même nous qui professons la même foi, qui recevons les mêmes sacrements, et qui unis ensemble par les mêmes saints liens, nous demandons qu'il nous soit permis de vous faire connaître combien nous sentons vivement et détestons profondément les calomnies déversées sur vous et sur notre foi; combien nous désirons ardemment vous consoler par l'assurance de nos sympathies et de nos ardents desirs de vous aider, comme un seul homme, à résister à la tyrannie qu'on prépare contre vous, et de contribuer à vous faire effectuer vos bienveillantes intentions dans l'érection d'une Université Catholique.

Comme une preuve de notre sincérité, nous demandons la liberté de vous informer que déjà nous avons organisé une branche de l'Association Catholique de Défense, dans l'intention expresse de résister à toute intervention du pouvoir civil dans les matières liées avec la religion, n'importe de quelle part elle vienne, et aussi dans le but de prélever des souscriptions pour aider à l'érection projetée d'une Université Catholique.

Que Dieu continue de vous soutenir de Son bras puissant, et vous donne la victoire sur tous vos ennemis; qu'il continue de vous conduire par Son Saint Esprit, vous donnant la lumière pour découvrir, et la force pour renverser toute attaque contre cette portion de sa

famille dont il vous a constitués les chefs, c'est l'objet des ferventes prières des Catholiques Laïques de Montréal.

Proposé par J. Sadlier, Ecr., secondé par le Conseiller M. Cambridge:—

"Qu'un comité soit nommé, avec la faculté de s'adjoindre d'autres membres, pour obtenir des signatures aux Adresses ci-dessus, afin qu'elles puissent être transmises pour être présentées sans délai.

Proposé par B. Devlin, Ecr., secondé par Valois, Ecr:—

Que comme moyen le plus efficace de contre-carrer les desseins du Gouvernement Britannique, contre la foi du peuple Irlandais, il importe d'aider nos frères catholiques dans leurs nobles efforts pour ériger une Université Catholique; et que pour cette fin les Catholiques de Montréal sont respectueusement priés de contribuer, selon les moyens dont Dieu les a favorisés."

Proposé par John Collins, Ecr., secondé par le Conseiller Larkin:—

"Que les remerciements de tous les catholiques sont justement dus à ceux des Membres de la Législature, qui par leurs votes et leurs discours, se sont opposés au rétablissement du système des Lois Pénales.

L'Assemblée ne s'est pas bornée à des adresses et à des résolutions. Une souscription a été immédiatement ouverte et une somme de cent-dix louis fut à l'instant collectée pour aider à l'établissement d'une université. Puis, après trois heures pour le Pape, trois pour le cardinal Wiseman et la Hiérarchie Anglaise, trois pour la Hiérarchie d'Irlande et pour le Clergé du Canada, l'Assemblée s'ajourna au Dimanche suivant, après vêpres, pour continuer la collecte.

VISITE PASTORALE.—Mgr. de Montréal partit samedi dernier vers 2 1/2 heures P. M. au son des cloches de toute la ville, pour la Visite Pastorale des différentes paroisses de l'Isle de Montréal. Cette visite doit se prolonger jusqu'aux premiers jours de Juillet.

Le même jour, Mgr. l'Evêque de Martyropolis partit pour la Visite Pastorale de 11 ou 12 paroisses de la partie nord ouest du Diocèse.

Mgr. Baillargeon, Coadjuteur de Mgr. l'Archevêque de Québec, arriva à St. Jean Dorchester, samedi dernier à 8 heures du matin, accompagné du Rév. M. Sax. Une quinzaine d'ecclésiastiques de Québec et de Montréal, et quelques messieurs laïques allèrent le recevoir au débarcadère. La joie de cette première entrevue fut vive comme l'affection dont le digne Prélat est l'objet de la part de toutes les classes de citoyens.—Mgr. Baillargeon prit le dîner, ainsi que les messieurs laïques et ecclésiastiques qui étaient allés l'accueillir, chez le Rév. M. LaRocque, Curé de St. Jean, et partit à 1h. P. M. pour Laprairie et Montréal, où il arriva vers trois heures. Sa première visite fut au Sanctuaire de Notre-Dame-de-Bon-Secours, où il s'empressa d'aller rendre grâce de son heureux retour. Il se rendit ensuite à l'Evêché. Bien qu'il ne lui restât que peu d'heures jusqu'à celle de son départ, il voulut néanmoins visiter le Séminaire de Montréal et les autres Etablissements religieux de la ville. A sept heures et demie du soir, il s'embarqua pour Québec où il était attendu pour Dimanche matin à sept heures.

Le *Canalien* d'hier, que nous recevons à l'instant, nous apprend que Mgr. Baillargeon est arrivé à Québec dimanche, à 7 heures du matin; puis il ajoute, entre autres détails, les lignes qui suivent:—"Une foule immense couvrait les quais et remplissait les rues et les fenêtres des maisons dominant sur les rues par où il devait passer, depuis le débarcadère jusqu'à la cathédrale. La section Saint-Jean de la société Saint-Jean-Baptiste était rangé sur le quai avec ses bannières et insignes et les drapeaux de la milice canadienne, sous les plus desquels Sa Grandeur s'est rendue à pied jusqu'à la cathédrale, où elle a récité le *Te Deum* avant de dire sa messe. "Nous n'avons pas vu un tel rassemblement à Québec depuis le jour où son Mgr. Plessis débarqua au même lieu à son retour de Rome."

Excursion de PLAIN.—Une missive télégraphique transmise de Québec nous apprend que les élèves du séminaire de cette ville doivent s'embarquer ce soir sur un vapeur, pour Longueil, et de là s'acheminer vers St. Hyacinthe, où ils seraient attendus demain matin à 6 heures avec le premier convoi du chemin de fer. Après avoir visité Montréal la troupe juvénile ira rejoindre un port le bateau à vapeur sur lequel s'effectuera le retour. En redescendant le fleuve elle fera une pause à Nicolet où de nouveaux confrères lui préparent un accueil. La rapidité des communications rend aujourd'hui faciles ces promesses qui présentent l'utile à côté de l'agréable.

On lit dans le *Sherbrooke Telegraph*: "Nos amis à Québec et à Montréal qui connaissent des ouvriers forgerons ou des garçons désirant servir comme apprentis forgerons ou se livrer à des travaux d'autre genre, seraient assurés de leur procurer beaucoup d'emploi en les envoyant à Sherbrooke. Messrs. Colomécianiciens de cette ville ayant entrepris la construction des chars à bagage du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, annoncent qu'ils ont besoin d'une quantité de main d'œuvre qu'ils paieront de bons gages à ceux qui pourront exécuter ce qu'ils auront à faire."

Les pluies récentes qui avaient amélioré la végétation se sont continuées presque chaque jour à surabondance. La température a été tout le mois dernier excessivement variable, mais le plus souvent froide, et l'état de l'atmosphère est à peu près ce qu'il fut dans les premiers jours d'avril.

Parlement Provincial.

CONSEIL LEGISLATIF.

Séance du 26 mai.

Plusieurs pétitions sont soumises par MM. Taché et Bourret. Une requête est présentée par M. Ross de la part du clergé et des laïques de l'église d'Angleterre du diocèse de Toronto demandant l'incorporation du "Trinity College." L'Orateur recommande un amendement à la règle adoptée à la dernière session concernant les Bills privés, au moyen de la publication durant six mois avant la session de tous les avis d'introduction de bills privés.—Le rapport sur ce règlement est referé à un comité des ordres permanents.

Séance du 27 mai.

L'Hon. M. Leslie dépose devant la chambre deux messages du Gouverneur Général, l'un informant la chambre que l'Hon. Amable Dionne avait obtenu la permission de s'absenter durant la présente session, le second disant avoir soumis copies de certaine correspondance. Le conseil fut ensuite occupé à recevoir un bon nombre de pétitions de différentes parties du Haut-Canada.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Séance du 26 mai.

Avis est donné par M. Merritt de la proposition d'une adresse à Sa Majesté pour un veto à l'effet d'établir une ligne de steamers entre Liverpool et Québec, à l'instar de celle de Liverpool à New-York. M. H. J. Boulton fait motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour un rapport concernant tous les chemins planchériques, et autres chemins, montés, etc., en la possession du gouvernement pendant ou depuis l'année 1849, etc. M. Hincks donne avis qu'il proposera un bill relatif au changement des divisions territoriales de la province. M. McKenzie propose la première lecture d'un bill pour rappeler certaines dispositions de l'acte de la "compagnie de dépôt et de prêt du Haut-Canada (Trust and Loan Company)." Il accompaña cette proposition d'un discours de deux heures, disant qu'une loi avait été passée pour permettre à une compagnie du

que ni pinceau ni plume ne pourront jamais traduire. Autour de lui tous étaient silencieux et écoutaient. Il est ici... reprit-il avec un frémissement dans les lèvres et dans la voix... car j'ai collé mon oreille contre la porte du cabinet dans le quel ils s'étaient enfermés... et... j'ai tout entendu... Obriçe lui disait que son absence pourrait peut-être donner des soupçons et empêcher que la réunion projetée n'eût lieu. Est-ce vrai? Toutes les portes des maisons de la Rue de la Corderie, doivent être interceptées... et la fuite impossible...

Baptistin prononça ces derniers mots, lorsque Crépeaux entra. Quatre hommes étaient avec lui.

Les issues sont fermées, dit-il, les chemins barrés, les lumières éteintes; nul bruit ne se fait entendre au dehors.

C'est bien, répliqua le marquis; entrez tous. Crépeaux, remets cette barre de fer en travers de la porte et attache les crampons. Quand cet ordre fut exécuté, le marquis De Savernay s'adossa contre la porte fermée.

Baptistin, reprit-il en élevant la voix, tu crois pouvoir reconnaître l'homme que tu as vu ce matin et qui parlait ainsi?

Où, monsieur le marquis?

Tous les bras se levèrent à la fois, menaçant et terribles, et toutes les voix répétèrent comme eût fait une seule:

Où est le traître? où est le misérable qui nous a livrés? Messieurs, dit le marquis, que chacun de vous se place sur une même ligne. Baptistin,

prends cette torche, allume-la, et regarde nous tous au visage.

Baptistin saisit une des torches qui avaient été jetées pêle-mêle près de la porte, et l'approcha de la lampe; mais sa main tremblait si convulsivement qu'il ne put parvenir à l'allumer. Crépeaux s'approcha et vint à son aide.

Aussitôt que la flamme se mit à étinceler en criant, Baptistin s'élança, et le front pâle, les yeux ardents, promena si r tous les visages son flambeau investigateur, s'arrêtant devant chacun muet et frissonnant.

C'était un spectacle solennel et terrible. Tous ces visages immobiles, éclairés les uns après les autres par la flamme bléâtre de cette torche de la quelle découlaient des gouttes de feu pour marquer son passage, et cet homme, le bras tendu, la bouche entr'ouverte, la poitrine haletante, demandant à ce silence et à cette immobilité le traître qui se cachait sous un masque hypocrite.

Il marchait... il marchait... et le marquis De Savernay suivait chacun de ses regards.

Tout à coup Baptistin recula et poussa un cri:

Le voilà... le voilà... dit-il.

La foudre fut tombée au milieu de la salle, quelle n'eût pas produit un effet plus terrible. Un cri d'incrédulité indignation répondit à l'exclamation du vieux serviteur.

Moi... moi... dit sans changer de visage celui devant le quel s'était arrêté Baptistin.

Où?... où?... dit-il.

Le comte de Versant?... murmura le marquis de Savernay.

Cet homme ne sait ce qu'il dit, répliqua le comte de Versant, en arrachant la torche des mains de Baptistin, et en la tenant devant son visage avec une audace étrange.

Où?... où?... toi?... toi?... je le reconnais répétait Baptistin immobile devant lui, je te reconnais!...

Allons donc!... cet homme est fou.

Baptistin frissonnait de la tête aux pieds, et ses lèvres couvraient de feu semblaient lancer des flammes:

Veux-tu que je te rappelle une à une les paroles?... elle sont là... gravées dans ma tête comme se sont gravés dans mes yeux les traits de ton visage... Oh! vous étiez bien inspiré, monsieur le comte de Versant, vous ne voulez pas venir ce soir, c'est Obriçe qui vous y a contraint et qui vous a donné le mot d'ordre pour que vous puissiez passer sans obstacle au milieu de ses agents. Cela n'est pas vrai... n'est-ce pas?... cela n'est pas vrai!...

Charolais, (car on se rappelle bien que c'est lui) possédait au suprême degré l'audace de la lâcheté, l'impudence du crime. Il avait eu le temps de se remettre du premier mouvement de stupeur involontaire. Il se contenta de hausser les épaules avec dédain:

Le comte de Versant, dit-il, est au-dessus de semblables dénonciations, et ne s'abaissa pas à y répondre.

L'impossibilité de Charolais était telle qu'un frémissement de doute passa sur toutes les lèvres.

Charolais devina plutôt qu'il ne l'entendit. Il fit un pas en avant.

Marquis de Savernay, ajouta-t-il avec une hauteur indécible, vous avez les cheveux blancs; j'attendrai donc le retour du comte Henri, votre fils, pour lui demander raison de l'insulte d'un de ses valets.

Si Crépeaux n'eût arrêté Baptistin par le bras, celui-ci se fut élançé à la gorge de Charolais.

Dans le même moment, soit que le bruit fut venu du dehors, soit que la pensée d'être enveloppé par la police républicaine absorbât quelques-uns de ses assistants, plusieurs se penchèrent du côté de la porte et écoutèrent avec cette attention inquiète qui s'inscrit sur tous les traits du visage.

Le marquis comprit cette inquiétude. Je vous ai dit, monsieur, que je répondais de vous, reprit-il de cette voix calme et digne qui fait descendre la confiance jusqu'au fond du cœur. Avant d'arriver à cette porte, il faut qu'ils en brisent une autre, et quand ils entrèrent ici, ils ne trouveront personne; le passage secret qui doit protéger notre fuite, nul ne le connaît que moi, et la trahison n'a pas pu y passer. Maintenant nous ne sommes plus des conspirateurs, mais des juges faisant justice.

Toutes les têtes s'inclinèrent silencieusement. Baptistin, ajouta le marquis, rappelle-toi que les paroles que tu prononces sont graves, terribles. L'homme qui est venu au palais-de-justice, tu ne l'as vu qu'une fois, une seule; les yeux peuvent se tromper. Songe-toi bien. La trahison est un crime mortel; avant d'accuser, il faut descendre dans ton cœur et

dans ta conscience. Ramasse cette torche, allume-la et regarde encore.

Baptistin, sans répondre un seul mot, ralluma la torche et continua son examen interrogateur, puis il revint de nouveau devant le comte de Versant; et secouant la torche enflammée, qui jetait une lueur blafarde sur celui qu'elle désignait:

Sur mon âme et sur Dieu, monsieur le marquis, dit-il, c'est cet homme là qui ce matin est venu au palais-de-justice, et s'est enfermé dans un cabinet avec Obriçe.

A quoi le reconnais-tu?

Je le reconnais à mon cœur qui a battu à m'étonner quand je me suis arrêté devant lui, je le reconnais à ce sourire gauche qu'on trouve une légèreté cicatrice; je le reconnais malgré le déguisement qu'il avait emprunté, comme j'ai reconnu Obriçe pour l'avoir aperçu une seule minute, et comme j'ai reconnu Léonidas. Me suis-je trompé, monsieur le marquis? Je le reconnais encore à sa voix quand il parle. Cet homme est bien celui qui a promis ce matin de nous livrer tous.

Tu mens, misérable!... s'écria Charolais dont le visage était blême.

Baptistin ne ment jamais!... s'écria le marquis en s'avancant vers lui.

Quelles que puissent être l'audace et l'impudence du crime, Dieu a voulu qu'il y ait toujours dans le criminel un morceau de chair qui palpitait malgré lui.

(A continuer.)

Haut-Canada de prêter de l'argent à un intérêt plus élevé que six par cent. Il avait compris que cette compagnie avait intention d'emprunter de l'argent en Angleterre à cinq par cent et de le prêter ici à huit par cent. Il y voyait encore une intention de faire de l'argent à la manière de beaucoup de personnes; c'est-à-dire quand un cultivateur aura besoin d'emprunter de l'argent, on l'informerait que le capitaliste peut faire plus de six par cent; mais on lui fera dire par une tierce personne qu'il peut hypothéquer sa propriété et vendre son hypothèque. Par ce moyen il est vrai que l'emprunteur à son emprunt, mais l'hypothèque est vendue à un prix tel que le prêteur a 15 par cent sur £55 au lieu de sur £100. Cet acte a été passé à la fin de la dernière session par l'hon. membre pour Kingston et l'hon. inspecteur-général, sans que personne n'ait pu soulever aux conséquences. Il en vint ensuite aux lois contre l'usure. Il mentionna le fait que des changements ont eu lieu en Angleterre en permettant de prendre un intérêt illimité excepté sur les hypothèques; et il dit qu'en France on avait déjà rappelé les lois contre l'usure, mais qu'elles avaient été révoquées depuis; et que dans les Etats-Unis, les mêmes lois sont encore en force par tout. Après avoir dit beaucoup d'autres choses, il prétendit que M. Merritt avait stigmatisé le gouvernement du Canada comme le plus corrompu du monde. Une discussion s'engagea là-dessus de la part de M. Merritt, Prince, Macdonald (de Kingston) contre la proposition de M. Hincks qui soutient sa mesure en faisant valoir en sa faveur l'intérêt du crédit provincial. M. Holmes s'opposa à la lecture du bill de M. MacKenzie par la considération de ce qu'il tendait à détruire la confiance des capitalistes dans la bonne foi du pays. M. Taché appuya cette motion parce qu'il est opposé à l'usure. Après les discours de MM. Drummond, Chauveau, Cameron, Boulton, Ross, Smith (de Durham), G. Sherwood, et Rice contre la proposition de M. MacKenzie, et de la part de M. Dewitt en faveur de cette proposition, la motion est rejetée par 47 voix contre 4. La séance du 27 mai s'est terminée à 4 heures. Elle ne présente rien de remarquable. Un rapport télégraphique de la séance du 28 a trouvé place dans notre dernier numéro. Les détails de cette séance n'ajoutent rien à la substance du rapport en question. Séance du 27 Mai. L'oraire prend son siège à 3 heures P. M. Nombre de pétitions sous reçues. PROJETS DE LOI QUI ONT SUBI UNE PREMIERE LECTURE.—Bill de M. MacKenzie pour l'établissement d'un tribunal d'Expertise;—de M. Price, pour l'adoption d'une meilleure discipline et d'une administration plus économique dans les prisons, et l'établissement et le soutien d'une maison de correction pour les jeunes délinquants;—de M. Lafontaine, pour amender l'Acte de la dernière Session, ch. 37, relatif aux salaires de certains officiers de Justice dans le Bas-Canada;—de M. Scott (des Deux-Montagnes), pour prévenir les débauches des hommes de cage;—de M. Lafontaine, pour amender l'Acte de la Maison de la Trinité de Montréal;—de M. Hincks, pour procurer certains changements dans les démarcations territoriales du Haut-Canada;—de M. Richards, pour prévenir les traitements cruels envers les animaux;—de M. Sanborn, pour donner un procédé plus efficace pour acquiescer la possession des biens réels illégalement détenus dans le Bas-Canada;—de M. Sanborn, pour rendre exécutoires des Jugements rendus par la Cour de la Cour de Circuit de Sherbrooke. M. Baldwin présente un message du Gouverneur-Général avec soumission à la chambre des dépêches relatives aux Réserves du clergé, à la Liste Civile, etc. L'impression en est ordonnée. M. Baldwin, répondant à une interpellation de M. Smith (de Durham), dit que le ministre n'a pas l'intention de proposer durant cette session une mesure pour la nomination de procureurs de comtés pour la conduite des affaires criminelles du Haut-Canada. INDIGNITE AUX JURÉS.—Sur motion de M. Richards, la Chambre se forme en comité général d'après une résolution sur laquelle doit être basé un bill pour l'indemnité des Jurés dans le Haut-Canada. M. Richards dit que l'objet de ce bill est de refondre certains honoraires et certaines amendes qui servent présentement à rétribuer les Jurés du Haut-Canada, pour leur aller à la place une piastre par jour. La résolution est adoptée, et le Comité la rapporte en Chambre après avoir levé la séance. (Rapport Télégraphique.) Toronto, 31 Mai. Hier matin, le rapport terminé, M. MacKenzie présente en Chambre une motion ayant pour objet des rapports relatifs aux rectifications. Des récriminations s'élevèrent à ce sujet. M. MacKenzie attaqua M. Hincks, Price et Baldwin, citant au sujet du premier des extraits du journal l'Examiner de 1839, faisant voir quels avaient été les sentiments des deux derniers à la même époque, et soutenant que tous trois les avaient depuis répétés. Il se plaignit de ce que l'enquête au sujet de la commission de King's College avait été tenue secrète, bien qu'elle eût coûté sept mille piastres à la Province, en disant que le motif de ce mystère avait été la crainte de divulguer la corruption. M. Morrison répondit que le gouvernement n'avait aucune autorité sur la commission de l'Université; et que si les résultats (de l'enquête) avaient été étouffés, à ce corps seul en appartenait la responsabilité. La motion fut emportée.

Le bill pour modifier et amender les lois d'usure fut lu pour la première fois sur une motion à cet effet de M. Sherwood. Il dit que ce bill assimilerait la loi sur l'usure à celle d'Angleterre. Il autoriserait l'intérêt à n'importe quel montant sur des effets de commerce, mais que, quant aux prêteurs particuliers sur hypothèque, ils n'auraient droit qu'à l'intérêt de six par cent. Les bills suivants furent lus pour la première fois:—En confirmation des décrets, ordres et procédés de la Cour de Chancellerie pour certaines causes;—pour assurer la présence des témoins dans les causes civiles en cette Province;—pour amender la deuxième section de l'Acte instituant la cour actuelle du Banc de la Reine dans le Bas-Canada;—un Bill de M. Laurin pour rendre exécutoires les Jugements des cours de Commissaires du Bas-Canada. Au Conseil Législatif, l'honorable M. DeBlaquière proposa qu'une Adresse fût présentée à Son Excellence l'informant que l'hon. A. B. Laurie avait résigné son siège par son absence du Conseil durant deux sessions.

Nominations Officielles.

Il a plu à S. E. le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes: Pour être Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes, savoir: Pour la paroisse St. Anne d'Yamachiche: Messieurs François Désautour, Louis Gelinas, Senior, Modeste Richer et Charles Lacerte, (Commission du 25 avril 1844, révoquée.) Pour la paroisse de Métis: Messieurs William Turfitt, Peter Leggett, Senior, Henry Page, Junior, Augustin Bérubé et John Cavel; Pour la paroisse de St. François de Salles de la Rivière du Sud: Messieurs Jean Baptiste Morin, Louis Martineau, Augustin Paré, Luc Boulton, Guillaume Fournier, François Morin et Augustin Morin. Pour la Paroisse de St. Patrick de Herrington: Messieurs James Hughes, Joseph G. Laviolette, William O'Meara, William McKay et Isaac Roy; Pour la Paroisse de St. Eloi: Messieurs Edouard Duret, Ange Hanel et Benjamin Serien dit Langlais. Pour la Paroisse de Contrecoeur: Messieurs Clement Dandreaux, André Boniface Craig et Olivier Rioutard. (Commission du 15 Août 1844, révoquée.) Pour le Township de Masham: Messieurs Edouard Trempe, William Gibson et James McLaren. (Commission du 28 Juin 1850, révoquée.) Par un ordre de Son Excellence en date du 30 mai, le Capitaine A. de Courval et le Lieutenant Alexis Thibodeau du 4e Bataillon de Nicolet, ont été démis du service de la Milice de cette Province.

L'Exposition Industrielle.

(Nous avons commencé la traduction d'une lettre adressée du Londres au Montreal Gazette au sujet de l'exposition universelle. Nous saurions mieux faire que de reproduire à la place l'excellente version qu'en a donnée le Canadien.) Londres, 7 mai 1851. Cher Monsieur, Vous desirez sans doute apprendre comment va notre Exposition et ce qu'on en pense. Depuis mon arrivée ici, j'ai constamment employé dix heures par jour à examiner notre division de manière à ce que ceux qui parlent du Canada visent que nous ne sommes pas tout à fait en arrière du reste du monde... C'est avec le plus grand plaisir que je reçois votre lettre au sujet de notre Exposition et de notre agencement. Je ne dis pas que la vérité en déclarant que si ce n'est été de son enthousiasme, joint à son goût et à son jugement exquis, le Canada ne ressortirait pas comme il le fait. Le pays lui doit beaucoup de reconnaissance pour la manière dont il figure à l'Exposition.

examina attentivement le harnais double de M. Morris, et la selle de chasse de M. Sullivan, d'Hamilton, et en parla en homme qui se connaissait en pareille matière. Les chaises destinées à Sa Majesté furent aussi passées en revue. Je les avais fait marquer "Pour la Reine d'Angleterre, présent des dames de Montréal." Quand la Reine eut lu cette étiquette, elle adressa la parole au colonel Grey, ci-devant du 71e régiment; je n'entendis pas ce qu'elle dit, mais le colonel ayant répondu "oui", Sa Majesté sourit et appela l'attention du prince Albert et de la princesse de Prusse sur les chaises. L'attention du parti royal se fixa ensuite sur les meubles en noyer noir de M. Hilton, et sur le bois de lit, aussi en noyer noir de M. Morris. Sa Majesté me fit l'honneur de me demander sur l'air et l'autre point, et pris la liberté d'ajouter que le Canada, en envoyant ces objets, n'espérait pas pouvoir surpasser l'Angleterre en meubles, mais que nous les avions envoyés pour montrer l'état des arts parmi nous, et pour faire connaître le bois à Sa Majesté et à la nation anglaise, et que le Canada pouvait en fournir une quantité quelconque, à un prix raisonnable, et je leur en montrai les spécimens bruts. Le prince Albert remarqua, en s'adressant à la Reine, que c'était un bois excellent pour les montures de fusils, et ils exprimèrent tous une haute opinion de sa beauté. Après avoir examiné divers autres objets, le parti royal se retira très satisfait des productions canadiennes.

En partant, la Reine et son parti daignèrent me témoigner leur reconnaissance de mes attentions. C'est à quel que je ne m'attendais pas, car tout ce que je regrettais était qu'il n'y eût pas à quelque personne plus compétente que moi pour recevoir Sa Majesté avec le honneur et la courtoisie que je ne pouvais le faire. La pour lui parler mieux que je ne pouvais le faire. La conséquence de la Reine et des dames est le honneur de ce que nous aurons fait. En un mot, elle est le mode de ce que nous aurons fait. Il paraît être d'environ six pieds de haut et bien formé. Le peuple l'adore, et je crois que tous donneraient leur vie pour lui.

Dans l'opinion de nos visiteurs, je suis à même d'entendre toutes les observations, le Canada surpasse de beaucoup les Etats-Unis à l'Exposition. Et je me suis réjoui d'entendre aujourd'hui plusieurs messieurs, qui paraissent être des hommes d'influence et de rang, dire qu'ils avaient toujours été opposés aux colonies, et qu'ils auraient été bien contents de s'en débarrasser, mais qu'étant venus à la Division Canadienne dans l'intention de persuasion qu'ils seraient confirmés dans leurs impressions, ils en avaient assez vu pour se convaincre qu'ils avaient été dans l'erreur. Ils étaient charmés de la manière très-honorable dont le Canada s'était montré, et ils avaient changé d'opinion au sujet des colonies. L'un a dit qu'il se réjouissait de voir que le Canada se fit si noblement prodigier à cette exposition, l'autre que le Canada faisait honneur à l'Angleterre et donnait l'exemple à la nation, vu qu'il était dans son enfance, tandis que l'Angleterre avait eu depuis des générations l'avantage des capitaines et de l'expérience. De fait, vous serez surpris de voir et d'entendre quel intérêt les produits naturels du Canada excitent dans l'esprit du peuple, et combien nos produits manufacturés s'éloignent. Il semble avoir en ce que nous habitons des régions (cabanes sauvages), que nous vivions de noix, et que nous chantions des barcarolles canadiennes dans des canots d'écorce tout le long du jour, sans avoir autre chose pour vivre ou pour naviger.

La pompe à incendie est décliné par des juges compétents être un morceau de mécanique avancé. Il se trouve ici dix pompes à incendie qui disputent le prix à une seule du Canada, mais je ne crois pas qu'il soit emporté par aucune d'elles. Les visiteurs admirent beaucoup la division canadienne, tant pour les spécimens qu'elle contient que pour leur arrangement. Le cuir de mouton préparé par M. C. H. Tête, de Québec, est bien examiné. Nous croyons qu'il y a des personnes qui désirent acheter le privilège exclusif de sa fabrication. Le blé-froment, l'avoine, les pois et fèves sont en demande, et l'on en pourrait vendre une grande quantité pour peu de chose.

La pompe à incendie (fabriquée par J.M. Perry) de Montréal est fort admirée. Elle obtiendra sans nul doute le premier prix. Les mécaniciens anglais ne sont pas trop fiers de la perspective de voir le Canada leur enlever la palme. Les bois canadiens attirent beaucoup d'attention, surtout le noyer noir et l'ébène. [Nous voyons par d'autres correspondances que ces bois forment un trophée magnifique dans la grande allée.] Le fromage, le lard, les jambons, le bœuf du Canada ne peuvent être exposés, étant de nature périssable. Comme les Anglais veulent juger de ces produits; nous avons du meilleur fromage à leur faire goûter en passant et je pense que c'est le meilleur moyen de les mettre à même de juger de ses qualités. Notre quartier et nos productions sont supérieures à ceux de nos rivaux les Américains. Ceux-ci ont un étalage inférieur à ceux de presque toutes les nations.

Une Excursion.

La Révolution de 1848, journal de Chalonsur-Saône (France), donne les détails suivants sur l'exécution du meurtrier Montcharmont: "Chalon vient d'être le théâtre du drame le plus émouvant, le plus douloureux que puissent relater les fastes judiciaires, et qui n'a point, à l'heure où nous écrivons, reçu un dénouement. Montcharmont, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Chalon, devait subir sa peine ce matin, à six heures. Depuis quelques jours, son désespoir augmentait, et lorsque le gardien lui apporta, selon l'usage, les vêtements qui lui appartenaient, il comprit qu'il fallait mourir. Effectivement, le greffier de la prison lui donna connaissance du rejet de son pourvoi en cassation, et l'aumonier vint lui offrir les derniers secours de la religion. Montcharmont poussa des cris de désespoir, et disant qu'on l'avait trahi, qu'il ne voulait pas mourir, et demanda deux heures pour se préparer.

Bientôt les deux exécuteurs vinrent pour procéder à la fatale toilette. Montcharmont, au moyen d'un sabot, avait barricadé sa porte, et l'on dut employer la force pour entrer dans sa cellule. Comme il avait refusé de se lever on l'habilla, non sans résistance de sa part, et ce ne fut qu'après de longs efforts qu'on parvint à lui lier les pieds et les mains. Cette résistance, chez un homme doué d'une force musculaire remarquable, aurait dû amener, dans l'esprit des deux exécuteurs, dont l'un, celui de notre ville, est déjà d'un certain âge, et l'autre d'une complexion faible, quelques réflexions sur l'impossibilité de le vaincre. On le hissa sur la charrette et on

le mena jusqu'au pied de l'échafaud. Lorsqu'on voulut le descendre et lui faire monter les degrés, il parvint à accrocher ses pieds aux marches en bois, et de ses larges et robustes épaules à se retenir avec une vigueur surhumaine. Alors commença une lutte horrible: les deux exécuteurs voulurent l'enlever; leurs efforts furent vains. Montcharmont, dont les forces étaient centuplées par le désespoir, résista à toutes leurs tentatives, en appelant à son secours, invoquant le nom de son père et de sa mère, et embrassant convulsivement le Christ, que le cigne M. Mazoyer ne cessait de lui présenter en l'exhortant à la résignation.

La multitude, vivement impressionnée par ce spectacle atroce, dans son respect pour la loi ou fit entendre aucun cri, ne fit aucune tentative pour faire cesser cette horrible agonie. Mais tous se communiquaient à voix basse leurs impressions. Pendant cinquante cinq minutes, la foule immense qui assistait à ce spectacle a été témoin d'une lutte étonnante, inouïe, dont aucune expression ne saurait donner une idée; les deux exécuteurs, halelants, couverts de sueur, à bout de forces, pâles de confusion, ont ramené à la prison Montcharmont, dont les épaules nues et ensanglantées témoignaient suffisamment de la résistance.

Le procureur de la République a immédiatement expédié un exprès à Dijon, sans doute pour instruire le procureur-général de cet accident lamentable. Nous ignorons encore le résultat de cette conférence. Quoiqu'il en soit, nous ne saurions déplorer trop vivement l'imprudence de l'autorité, qui aurait pu empêcher cette scène, en adjoignant des aides en nombre suffisant à l'exécuteur de Chalon. Il était facile de comprendre qu'un vieillard et un homme d'une faible complexion ne parviendraient pas à conduire au supplice un homme jeune don d'une vigueur peu commune et exaspéré par la crainte de la mort.

Au moment de mettre sous presse, l'agonie de Montcharmont n'est pas terminée. Plusieurs rumeurs contradictoires circulent; la plus accréditée est que le supplice aura lieu ce soir à cinq heures. Le Courrier de Saône-et-Loire fournit le dénouement de ce drame affreux. Reintégré dans la maison d'arrêt, l'assassin Montcharmont a été gardé à vue, il n'a voulu prendre aucune nourriture et n'a cessé de faire entendre des cris lamentables. A quatre heures et demie, l'exécuteur de Dijon est arrivé. Montcharmont a de nouveau été lié, mais cette fois de manière à ne pouvoir faire aucun mouvement.

Pendant ce temps, deux compagnies du 65e de ligne et la gendarmerie ont fait évacuer la place Royale. La foule était très nombreuse. A cinq heures, Montcharmont a été ramené sur la fatale charrette. Arrivé au pied de l'échafaud, il a déposé avec une suprême confession dans le sein du prêtre qui l'accompagnait. Les exécuteurs se sont ensuite emparés de lui et l'ont porté sur la plate-forme. Là, se retournant vers la foule, il s'est écrié d'une voix forte et intelligible: "Amis, priez Dieu de me faire grâce!" Il venait d'achever et de baisser le crucifix et son confesseur, quand sa tête est tombée sous le glaive de la loi. Telle a été la triste fin de cet assassin qui, pendant un mois, a tenu tout un arrondissement sous la terreur de son nom et de ses menaces. Montcharmont avait vingt-neuf ans."

(Du Journal de Québec.) Grand desastre à Somerset. On nous écrit de Somerset: "Mardi dernier, 20 mai, après une journée de grande chaleur, le temps vers six heures se préparait à l'orage, le tonnerre grondait depuis plus d'une demi-heure, mais rien cependant n'annonçait une tempête, lorsqu'un nuage obscur, sillonné d'éclairs, sembla fondre tout à coup en tourbillon sur la terre à quelque distance du village de Somerset. C'était un de ces terribles ouragans, vulgairement appelés sorcières, dont les ravages sont quelquefois si grands. Celui-ci s'est fait un chemin d'environ quatre arpents de large sur plus d'une lieue de long, n'épargnant rien sur son passage. Il a même étendu ses ravages jusqu'à une distance de trois lieues, mais avec moins de furie. Après avoir renversé deux maisons et trois granges dans le septième rang de Somerset, il est venu fondre sur le huitième rang, à travers les belles sucreries en regard du village qu'il a complètement ruiné. Il y avait un certain plaisir mêlé d'horreur à voir ces arbres gigantesques tomber avec autant de facilité que la javelle sous le coup de la faucille. Mais dans le huitième rang ses ravages ont été vraiment effrayants. Vingt-trois maisons et plus de trente granges ont été ébranlées dans l'espace de moins de dix minutes. Plusieurs maisons sur lesquelles le plus fort de l'ouragan a porté ont été dans un instant complètement rasées et les matériaux transportés à des distances presque incroyables. Ce tourbillon dans sa marche irrégulière a produit des effets aussi surprenants que ceux de la foudre; j'ai remarqué, entre autres, un arbre dont l'écorce était enlevée dans toute sa longueur, et une maison dont le bardeau a été arraché quoiqu'il la couverture soit restée presque intacte.

Un vieillard du nom de Chudo ainsi qu'une petite fille de six ans ont eu la tête fracassée. Deux autres personnes ont été grièvement blessées. Il est plus que surprenant qu'il n'y ait pas eu plus de victimes, car, la plupart ne savent comment ils se sont trouvés hors de leurs demeures ou comment ils ont pu échapper à cette grêle de planches, de meubles et de matériaux de toute sorte que l'ouragan entraînait dans sa marche. "Il serait inutile de vouloir peindre les

tristes scènes qui se passèrent en ce moment; la désolation était à son comble. Hélas! nous plût de dire que malgré le temps si précieux des semences les habitants de Somerset s'empressent de réparer ce désastre avec un zèle et une charité dignes de tout éloge."

Nous remercions avec reconnaissance, réception d'un pamphlet qui nous a été adressé du Bureau du "Toronto Mirror," contenant la traduction de plusieurs intéressants articles du Journal de Québec.

ANNONCES.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSOIRES, VASES, CHANDELIERS, ICRONS, CRISTIS de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENSE, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. J. H. ROY. Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

Le Soussigné vient de recevoir par Great Britain J. Pearl, Wealth et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sur le rapport des ouvrages que sur celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer. DE PLUS: Chandelières, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboures, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, robes pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Vellennes, etc., etc. E. R. FABRE, Propriétaire. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné ont reçu directement de France un grand assortiment de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, Propriétaire. Rue St. Vincent, N. 2. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, Propriétaire. Montréal, 23 Mai, 1851.

TAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le rouleau.

VEILLEUSES et FROMAGES de GRUYÈRE. A vendre par F. R. FABRE, Propriétaire. Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

Le Soussigné prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposeront à des PRIS MODÉRÉS. E. et V. HUDON. Montréal, 2 mai 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères et emoussés à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BRASSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Mai 1851.

ON DEMANDE

UN CHANTRE, muni de bonnes recommandations sous tous rapports, pour une des paroisses du diocèse de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au bureau des Melanges Religieux.

A vendre à cette imprimerie:

LE MANUEL

DE LA VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra jusqu'au 20 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant des réparations considérables que l'on veut faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ÉGLISE et de la SACRISTIE de la Paroisse de CHATEAUGUAY. Pour autres informations, s'adresser à M. le Curé de la dite paroisse. Chateauguay, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

Le Bureau des Examineurs s'assemblera le premier jour de Juin prochain, à midi précis, dans la salle d'école de l'Évêché, pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un brevet de capacité, conformément au statut des écoles. Par Ordre, F. X. VALADE, Secrétaire, N. 2. Longueuil, 20 Mai, 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of ship departures from Liverpool to various destinations including Boston, New-York, and Montreal, listing ship names and dates.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE

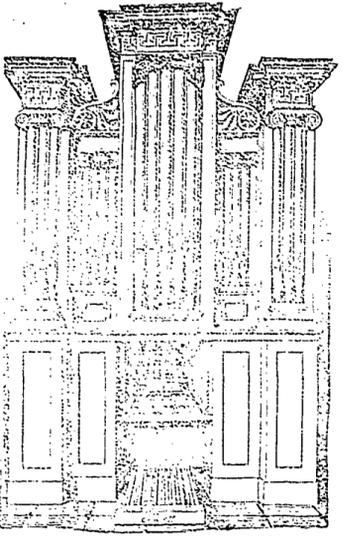
La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. de Clergé et au public en général pour l'honneur qu'il leur a fait en acceptant de publier ce Recueil...

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VIERGES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORCUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. RICH C. BAKER, PRÉSIDENT.

BAUME DU DR. WISTAR

Titré du Démocrate (Sico) 22 Juin 1847. Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sauford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Coisses Sauvages du Dr. Wistar.

COLLEGE JOLETTE

Les études de cet établissement, se divisent en cinq années, disposées ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues Anglaises et Françaises.—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.

LIVRES NOUVEAUX

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire l'ÉLITE un grand nombre de livres, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une grande quantité d'images et gravures de tous prix et pour tous les goûts.

ATTENTION!

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-recommande à grand renom l'ouvrage intitulé le MM. du Clergé et le Public en général lui ont accueilli jusqu'à ce jour, avec une chaleur de cœur...

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE

M. HERVÉON & Co., solennellement par des mandats de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en possession d'un privilège favorable, viennent de recevoir par le navire l'ÉLITE un ASSORTIMENT de CORDON ROUGE et de VINS de qualité supérieure, purs et garantis, qu'ils se proposent de vendre en gros et en détail, sous le plus avantageux et modéré.

ATTENTION!

À VENDRE ou ÉCHANGER, un terrain sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 toises de front sur 164 de profondeur, touchant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Pélissier, et par derrière joignant à M. Biard, avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

ATTENTION!

À VENDRE, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA Vierge. DE LA Vierge. De Notre Seigneur Jésus Christ. Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduite de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à tous les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et non propres à répandre le goût de la lecture, mais surtout dignes de leur attention.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SÉCRÉTAIRE DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente, chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

LES SOURDS-MUETS

L'ÉCOLE des Sourds-Muets nouvellement établie sur le Côté St. Louis, au-dessus de la Montagne de Montréal, ouvrira le 16 septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

SOURCES DE PROVIDENCE

M. ST. GERMAIN qu'on dit s'être établi dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

GERANTS DANS LE PASCANADA

Solel, R. Hanover, Ecr. Melbourne—Thos. Tait, Ecr. St. Andrews—Frank F. St. Hyacinthe—Boucheur de St. John—Charles Pierce Trois-Rivières—John Roberts—Ecr. Huntingdon—R. B. Shaw—Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

ASSURANCE

Le Soussigné est prêt à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendant de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses survivances et à ses Dotation.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows show values for ages 15 to 60.

On trouvera, à les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont les plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui est en activité en Canada, tandis que les assurés sur une participation auront part aux profits de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows show values for ages 20 to 55.

NECTOR L. LANGEVIN

BUREAU, coin des rues St. Vincent et St. Théodore, au-dessus de l'établissement de la Minerne. Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès dans plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco. (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR. Il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'absence de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

CONDITIONS PAR AN

Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutons en métal, et ceinture noire.

L. P. BOIVIN

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. À VENDRE de nouveaux modèles que tout son établissement est tenu dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, ancien.

CONDITIONS

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Quatre-Rivières, . . . M. G. Guibet, Ecr. N. P. Québec, . . . M. Gill, Ecr. V. St. R. Ass. . . . M. F. Pilon, Ecr. Direct. Rivière du Loup, . . . M. L. Barthelemy. St. Athanasie, . . . M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, langue, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et de Sangwin. Montréal, 9 Nov. 1850.

X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'Évêché. Montréal, 24 Sept 1850.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Montreal, 28 décembre, 1849.